



PRÉFET DE LA REGION BRETAGNE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de Bretagne

ARRETE

**portant agrément des communes de la région Bretagne au bénéfice du dispositif
prévu à l'article 199 *novovicies* du code général des impôts**

**Le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille et Vilaine,**

VU le Code Général des Impôts, notamment son article 199 *novovicies* ;

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 111-9, R 111-20 et R 304-1 ;

VU le décret du 14 juin 2013 portant nomination de Monsieur Patrick STRZODA, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret n°2013-517 du 19 juin 2013 relatif à la réduction des plafonds de loyer et à l'agrément prévus respectivement au second alinéa du III et au deuxième alinéa du IV de l'article 199 *novovicies* du code général des impôts ;

Vu l'arrêté du 1er août 2014 relatif au classement des communes par zone applicable à certaines aides au logement ;

VU l'avis des membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement en date du 20 octobre 2015 ;

Considérant la demande formelle d'agrément déposée conjointement par les communes de Theix et de Noyal en date du 5 octobre 2015 et la délibération de la nouvelle commune de Theix-Noyal en date du 25 janvier 2016 ;

Considérant le caractère complet du dossier de demande déposé ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales :

ARRETE

Article 1: L'agrément, prévu au IV de l'article 199 *novovicies* du code général des impôts, accordé à la commune de Theix par arrêté préfectoral du 28 juin 2013 est transféré à la nouvelle commune de Theix-Noyal.

Article 2 : la Secrétaire générale pour les affaires régionales et le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le - 9 FEV. 2016

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Patrick STRZODA

